



37 – AMÉNAGEMENT PAYSASGER

1. INTRODUCTION

1.1. But de l'épreuve

Évaluer les compétences des futurs jardiniers paysagistes en matière de disposition, de construction et d'aménagement à l'aide de matériaux inertes et de finition.

1.2. Durée du concours

Douze (12) heures.

1.3. Compétences et connaissances pouvant être évaluées

- ▶ Lecture de plan d'aménagement paysager;
- ▶ Réaliser les travaux de construction d'aménagement paysager (pavages, murets, escaliers, patios, trottoirs, tonnelles, jardins aquatiques, etc.);
- ▶ Réaliser les travaux de plantation d'aménagement paysager, d'engazonnement;
- ▶ Utiliser le système métrique uniquement.

2. DESCRIPTION DU CONCOURS

2.1. Documents qui seront fournis et date à laquelle les concurrents y auront accès

DOCUMENT	OUI	NON	DATE
Aperçu de l'examen	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Examen complet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	01-03-2012
Projet de l'édition précédente	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Grille d'évaluation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	01-03-2012
Liste d'outillage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	01-03-2012
Autre ()	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

2.2. Tâches que les concurrents pourraient avoir à effectuer durant l'épreuve

Une équipe composée de deux (2) candidats¹ devra réaliser la construction et l'aménagement d'un petit jardin ou d'une partie de jardin en employant et façonnant divers matériaux inertes tels que : les pierres naturelles, le béton frais ou préfabriqué, le mortier, le bois, les membranes. L'équipe devra également aménager l'espace construit à l'aide des matériaux vivants tels que la terre, la pelouse, les plantes et l'eau.

Le plan de l'épreuve sera connu avant la compétition et pourra être divulgué aux candidats pour leur entraînement.

► Les éléments qui composent l'épreuve doivent être les suivants :

- Pavages ou dallages;
- Murs ou murets;
- Escaliers;
- Construction de bois;

¹ Le masculin est employé afin d'alléger le texte.

- Espaces verts;
 - Eaux;
 - Éclairage bas voltage.
- ▶ Les composantes espaces verts et pavages ou dallages sont impératives;
 - ▶ La composante espaces verts doit occuper au moins 60 % de la surface totale;
 - ▶ On appliquera un **minimum** de quatre (4) des composantes énumérées ci-dessus.

3. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE

3.1. Équipement et matériel fournis par l'organisation

- ▶ Le site de l'épreuve mesurera 4.5 mètres X 4.5 mètres minimum, mais pourra être modifié pour répondre aux particularités du site;
- ▶ Pavés et blocs de béton;
- ▶ Pierres naturelles;
- ▶ Béton et mortier;
- ▶ Pierres concassées;
- ▶ Bois;
- ▶ Terre, substrat et plantes

Note

Une liste officielle des outils nécessaires à la réalisation de l'épreuve et fournie par l'organisation sera transmise aux participants inscrits.

3.2. Équipement et matériel que doivent apporter les concurrents et les concurrentes :

- ▶ Niveaux appropriés;
- ▶ Truelles à plantation;

- ▶ Masse de 0,5 à 1,5 kg;
- ▶ Marteaux de menuisier et de maçon;
- ▶ Couteaux avec lames de rechange;
- ▶ Sécateur;
- ▶ Équerres;
- ▶ Rouleau de corde d'alignement;
- ▶ Crayons, craies et marqueurs;
- ▶ Rubans à mesurer métriques;
- ▶ Ciseaux à pierres et à béton;
- ▶ Égoïnes;
- ▶ Lunettes de niveau ou laser;
- ▶ Perceuses/visseuses à batteries;
- ▶ Scie circulaires;
- ▶ Scie sauteuse;
- ▶ Ensemble de tournevis;
- ▶ Ensemble de mèches bois/béton;
- ▶ Pincés à dénuder, coupante (pour installation de lampes).

Tout autre équipement ou matériel devra être approuvés, et être disponible à toutes les équipes.

3.3. Tenue vestimentaire obligatoire (fournie par les concurrents)

- ▶ Gilet ou chemise à manches longues.

4. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

4.1. Pièces d'équipement de protection individuelle que doivent apporter les concurrents et les concurrentes

<input checked="" type="checkbox"/> Lunettes de protection	<input checked="" type="checkbox"/> Bottes de sécurité 8 pouces approuvés CSA	<input checked="" type="checkbox"/> Gants de protection
<input checked="" type="checkbox"/> Gants appropriés	<input checked="" type="checkbox"/> Genouillères	<input type="checkbox"/> Masque antipoussière
<input checked="" type="checkbox"/> Protection auditive approuvée	<input checked="" type="checkbox"/> Respirateur demi-masque avec cartouches P-100	<input type="checkbox"/> Aucun ÉPI ne sera requis

4.2. Pièces d'équipement de protection individuelle obligatoire que fournira Compétences Québec

Aucun ÉPI ne sera fourni par Compétences Québec

4.3. Notation en SST

La sécurité sera évaluée d'une façon constante pendant toute la durée du concours. Les normes de l'industrie en matière de santé et de sécurité doivent être respectées lors de la compétition. Chaque manquement sera signalé dès que constaté. Le candidat devra corriger la situation avant de reprendre le travail. Sur un total de 1 000 points, le candidat se verra pénalisé de 10 points pour un premier manquement, 30 points pour un second manquement et de 60 points pour chaque manquement additionnel aux règles de la santé et de la sécurité du travail.

De plus, un candidat qui persiste dans un comportement dangereux pour lui et/ou les autres pourrait se voir pénalisé de tous les points d'une épreuve ou être disqualifié du concours.

Exemple : Pour 4 manquements, un candidat se verrait pénalisé de la façon suivante : $10+30+60+60 = 160$

5. ÉVALUATION

5.1. Composition du jury

Le jury sera composé de spécialistes en provenance de l'industrie.

5.2. Répartition des points

RÉPARTITION DES POINTS /1 000 TOTAL	MAX. POINTS
Mesurage	100
Déroulement du travail	100
Dimensions	100
Aménagement d'espaces verts	200
Revêtement du sol	200
Reste des éléments	200
Impression générale	100

Notation :

Parfait	10
Très bien	9
Bien	8
Plutôt bien	7
Suffisant	6
Moyen	5
Faible	4
Insuffisant	3
Très mauvais	2
Nul	1

6. RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Nil.

7. EXPERTE

Sylvie Metthé

Centre de formation horticole de Laval

Courriel :

s.metthe@competencesquebec.com